Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN HONGRIE

PROCES-VERBAL

REUNION

DU

CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE

LE 4 NOVEMBRE 2015

Le Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS) de Budapest s'est réuni le mercredi 4 novembre 2015 à 14h00 dans les locaux de l'Institut Français de Hongrie :

Participants :

1- Membres avec voix délibérative :

Membres de droit :
- M. Eric FOURNIER, Président, Ambassadeur,
- M. Franck LEFEBVRE, Conseiller consulaire,
- M. Benjamin MEGE, Conseiller consulaire.

2- Membres avec voix consultative :

Membres désignés :
- M. José OSETE, Représentant de l'ADFE Hongrie.

Experts :
- Mme Catherine BARBET, Présidente de Budapest Accueil,
- Mme Rosa DUTOT, Membre du Club Seniors de Budapest Accueil,
- Mme Anne-Marie MASKAY, Première conseillère,
- Mme Marie VANDEWALLE, Consul, Chef de chancellerie,

Secrétariat :
- Mme Françoise PUPPI, Attachée consulaire, Secrétaire.

Absents excusés :
- Mme Jeanne DUBARD, Conseiller consulaire, Vice-Présidente,
- Dr Zsuzsanna REVESZ, Médecin conseil à Budapest,
- M. Eric BLIN, Consul honoraire à Szeged.

I Introduction du Président et ouverture des travaux :

Monsieur l'Ambassadeur a introduit la réunion du Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale en remerciant tous les membres pour leur présence. Il s'agit de la seconde réunion du CCPAS à Budapest qui se présente sous le nouveau format du Conseil consulaire. Celui-ci réunit des membres de droit, le Président et les Conseillers consulaires, qui ont voix délibérative, ainsi que les membres désignés et les experts, ayant voix consultative. Il a précisé le fonctionnement des Conseils consulaires pour la protection et l'action sociale.

Il a ensuite ouvert les travaux. Après avoir rappelé le principe de confidentialité des débats, il a dressé le bilan budgétaire pour l'année 2015 et présenté la programmation des crédits des CCPAS pour 2016 au niveau mondial.

II Bilan de l'exercice 2015

A/ Décisions du CCPAS en novembre 2014

Pour rappel, lors de sa tenue le 5 novembre 2014, le CCPAS avait entériné les propositions suivantes :

- maintien du taux de base à **458 €** pour un **propriétaire** et à **492 €** pour un **locataire**. Maintien de l'**abattement logement** à **49 €** (taux dérogatoire de 10 %) ;
- renouvellement de 14 allocations de solidarité (AS) ;
- une nouvelle demande d'allocation de solidarité (AS) ;
- renouvellement d'une allocation pour adulte handicapé (AAH) ;
- renouvellement d'une allocation pour enfant handicapé (AEH).

Le budget total accordé au CCPAS de Budapest pour l'**exercice 2015** s'élevait à 29 761 **€. La proposition de maintenir le taux dérogatoire de 10 % pour l'abattement logement a été refusée et celui-ci a été ramené à 15 % pour l'ensemble des Postes**, représentant par conséquent **74** € pour un propriétaire. L'**allocation mensuelle enfant handicapé** a été relevée par le Service des Français à l'étranger (FAE/SFE) passant de **102 €** à **132 €**.

B/ Consommation des crédits en 2015

- Secours occasionnels/Aides exceptionnelles

Pour l'année 2015, quatre secours occasionnels ont été attribués à des Français inscrits au Registre Mondial et une aide exceptionnelle a été attribuée à un Français de passage à ce jour

- Interruptions de versement

Deux allocataires sont décédées :

Deux allocataires sont sorties du dispositif (en raison de l'abattement logement qui est passé de 10 % à 15 %) :

Une allocataire a été rapatriée le 20 mai 2015 :

- Nouveaux allocataires

Pas de nouveaux allocataires en cours d'année 2015.

- Modifications

Comme chaque année au printemps, les allocations ont été recalculées en fonction des ressources de l'année en cours communiquées par les allocataires. **Conformément aux instructions du Département, l'abattement logement a été ramené à 74 € (taux de 15 % pour l'ensemble des postes).**

Le montant total des allocations versées au **31 août 2015** (2ème relevé quadrimestriel d'activité) s'élevait à **17 810,93 €** (N-1 : 20 298,85 €) et au **31 octobre 2015** à **21 488,97 €** (N-1 : 25 502,25 €).

III Propositions pour l'exercice 2016

A/ Analyse du taux de base et des données socio-économiques

Il a été rappelé que les taux de base des nouveaux Etats membres de l'Union européenne ne seront pas relevés dans la mesure où les aides locales doivent, en principe, se substituer aux aides accordées jusqu'alors par les CCPAS. De même, le montant de l'allocation enfant handicapé et des aides complémentaires (Aide continue, Aide discontinue) ne peut évoluer que sur initiative du Département. L'allocation Enfant Handicapé est, de plus, pour la campagne d'aide sociale 2016, calculée selon les revenus des parents. Par conséquent, il appartient à nos ressortissants de solliciter en priorité les institutions d'assistance sociale de leur pays de résidence.

La commission permanente a également acté l'homogénéisation du **taux d'abattement à 15 %** pour l'ensemble des postes. Cet abattement logement est appliqué lorsqu'un allocataire ne supporte pas de frais au titre de son logement, c'est-à-dire lorsque qu'il est propriétaire ou hébergé à titre gratuit, ce qui est très fréquent en Hongrie.

Si la Hongrie appartient à l'Union européenne depuis 2004, il n'en demeure pas moins que les prestations sociales locales sont loin d'être satisfaisantes, ni comparables à celles auxquelles nos compatriotes pourraient prétendre en France ou dans d'autres pays de l'Union européenne. Le taux de base étant figé depuis 2003, le poste voit chaque année les conditions de vie de nos allocataires se dégrader.

D'après les données transmises par le Service économique, le **salaire mensuel minimum brut** en 2015 est de **105.000 HUF**, soit **340,17 €** (taux de change moyen depuis le début de l'année 2015). Quant au **salaire mensuel moyen brut** en 2014, il était de **237.695 HUF**, soit **770,20 €** (taux de change moyen en 2014 : 308,6 HUF pour 1 €).

Par ailleurs, en 2014, le montant de la **retraite minimum** est resté identique à 2013 et s'élève à **28.500 HUF** par mois, soit **92,3 €**.

En 2014, le minimum vital pour une personne retraitée était de 78.616 HUF, soit 254,75 €. Pour information, le minimum vital pour un adulte en 2014 était de 87.351 HUF, soit 283 € (soit une baisse de 0,2 % par rapport à 2013). Le montant du seuil de pauvreté était de 67.746 HUF en 2014, soit 234,25 €

Le **taux d'inflation enregistré sur la période août 2014-août 2015 est de 0 %** (dernières données disponibles). Les membres du Conseil consulaire ont relevé que cette donnée relative au taux d'inflation ne correspond pas à la réalité quotidienne en Hongrie où de nombreux produits de base et services ont connu une inflation très importante ces deux dernières années. Les membres du CCPAS ont insisté une fois de plus sur le coût des dépenses d'énergie, malgré la légère baisse faisant suite à l'intervention des pouvoirs publics hongrois, et la part des charges communes globales (hors loyer) qui pèsent lourdement sur les foyers hongrois.

La Hongrie connaît une situation économique difficile, ayant été fortement impactée par la crise de 2009, entraînant l'instauration de nouvelles taxes par le Gouvernement hongrois, directement répercutées sur les consommateurs (taxe sur les télécommunications en 2012, taxe bancaire en 2013).

L'ensemble de ces éléments militent en faveur du maintien de l'existence d'un CCPAS en Hongrie tant que sa situation économique et sociale n'aura pas atteint le niveau des autres pays de l'Union européenne.

B/ Examen des demandes d'allocations pour l'exercice 2016

1) Allocations de Solidarité (AS)

- **11 reconductions pour un montant total annuel de 20.443,20 Euros.**

Observations :
- deux allocataires de solidarité sont décédées depuis le dernier comité consulaire pour l'action sociale.

- deux allocataires de solidarité sont sorties du dispositif, après nouveau calcul par application de l'abattement logement à 15 % (au lieu de 10 %).

- une allocataire de solidarité a été rapatriée le 20 mai 2015.

TOTAL Allocations de solidarité :…… 20.443,20 Euros

2) **Allocations versées aux personnes handicapées**

a) Allocations pour Adulte Handicapé (AEH)

- **1 nouvelle demande pour un montant annuel de 4.720 Euros.**

b) Allocation pour Enfant Handicapé (AEH)

- **1 reconduction pour un montant annuel de 224 Euros.**

4) **Secours occasionnels**

Enveloppe demandée pour 2016: **2 300 euros**

SOIT GRAND TOTAL Prévisions budgétaires 2016……..27.687,20 Euros

L'ensemble de ces demandes a fait l'objet d'une décision unanime par le Conseil consulaire. Les cartes d'invalidité sont à jour.

Le Président a proposé :

- de demander pour l'année 2016 un **budget total de 27.687,20 €,** dont 2.300 € de secours occasionnels ;

- de continuer d'accorder des secours occasionnels à des personnes devant faire face à des difficultés financières passagères à condition que ces dépenses soient dûment justifiées.

Les membres du Conseil consulaire ont regretté le caractère très contraint du calcul des aides et le caractère dérisoire de certaines d'entre elles. Ils ont souligné également que le taux de TVA de 27 % en Hongrie fait que les personnes âgées ont de plus en plus de difficultés à faire face aux dépenses quotidiennes.

Par ailleurs, cette Ambassade organise, chaque année, vers fin novembre/début décembre, un déjeuner à la Résidence en faveur de ses allocataires. Cette démarche est très appréciée par les intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé et le Président ayant rappelé le principe de confidentialité des débats, la séance a été levée à 14h30.